

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2017 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)  
Pierre Lessard, conseiller (19h)  
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)  
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : «Mieux vaudrait rester silencieux et passer pour un imbécile que parler et ne laisser aucun doute à ce sujet.»**

2017-11-341

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le sujet suivant est ajouté dans «Administration» :

✚ Achat d'un débitmètre station d'eau potable : 5 710\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### Mot de M. Réal Fortin, maire : début de mandat

- ✚ Remerciement aux citoyens suite à l'élection du 5 novembre 2017.
- ✚ Souhaite la bienvenue à son nouveau conseil.
- ✚ Tournage émission «Ça se passe ici» mercredi le 15 novembre afin de faire connaître Tingwick.

2017-11-342

#### Dérapage contrôlé, crissement de pneus et trace sur pavage

Considérant qu'il y a plusieurs dérapages contrôlés, des crissements de pneus et des traces sur le pavage qui sont faits par certains automobilistes sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ces agissements rendent nos rues non sécuritaires, nuisent à la quiétude des citoyens et endommagent les infrastructures municipales;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick avec la collaboration de la Sûreté du Québec fasse cesser ce genre d'agissements sur le territoire de la municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### Nomination dossier conseillers

Responsabilité	Nom du/des conseiller/ère (s)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déneigement/voirie</li><li>• Comité consultatif d'urbanisme</li><li>• Biomasse</li></ul>	Gervais Ouellette

<ul style="list-style-type: none"><li>• Matières résiduelles</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsable du dossier Rouli-Bus</li><li>• Régie intermunicipale des Trois-Lacs</li><li>• Service de garde</li><li>• Fête St-Jean</li></ul>	Ghislain Gagnon
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité de développement économique de Tingwick</li><li>• Cours d'eau et déboisement MRC d'Arthabaska</li><li>• CPTAQ et UPA</li><li>• COPERNIC</li></ul>	Pierre Lessard
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité consultatif d'urbanisme</li><li>• Responsable des dossiers concernant les aînés, la famille et les enfants</li><li>• Tourisme</li><li>• Organisation activités municipales</li></ul>	Marjolaine Vaudreuil
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bibliothèque</li><li>• Rassembleur</li><li>• Sentiers Les Pieds d'or</li></ul>	Ginette Chapdelaine
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité de développement économique de Tingwick</li><li>• Loisirs</li><li>• Responsable des dossiers concernant les aînés, la famille et les enfants</li><li>• Partenaire 12-18</li><li>• Sécurité incendie</li></ul>	Pierre-André Arès

### **Le conseiller, Ghislain Gagnon**

-  Mentionne sa participation à la Journée du Souvenir.
-  Ascension du Mont-Gleason avec des greffés.

### **Dépôt des intérêts pécuniers et du registre des avantages reçus de chaque membre du conseil**

Le directrice générale, Chantale Ramsay dépose la déclaration des intérêts pécuniers de tous les membres du conseil. Le registre des avantages reçus n'indiquent aucun avantage reçu.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2017**

Le conseiller, Ghislain Gagnon demande de l'information concernant la résolution numéro 2017-10-335.

**2017-11-343**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2017**

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-344**

### **ADOPTION DES COMPTES**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Air Liquide	Accessoire pour soudure	213.37 \$
Asphalte RDA	Asphalte route et entrée du pont du Sentier Les Pieds d'Or	763.18 \$
Batteries DM	Batteries service incendie	68.88 \$
Centre du Camion Gauthier	Vérification mécanique camions #6 et #1	658.87 \$
Ciment Ro-No	Béton pour enseigne lumineuse	317.33 \$
Climcô	Honoraires et pièces réparation air climatisé bureau (réclamé à NSW)	952.83 \$
Coop du Pré-Vert	Achat divers	1 356.81 \$
Distribution BSH	Achat tapis salle paroissiale	525.39 \$
Énergies Sonic	Étude biomasse	27 019.13 \$
Enseignes Lavigne	Enseigne lumineuse 2e versement	10 956.54 \$
Entreprise M.O.	Terre enseigne, location pelle et camion creusage de fossés	11 983.56 \$
Extincteur Victo	Inspection annuel extincteurs et recharge bonbonnes service incendie	646.22 \$
Garage G. Allison	Essence camions #7 et #8, échange bon achat et cire pour camions incendies	801.28 \$
Geneviève Brizard	Accessoire activités service de garde	253.36 \$
Groupe Richer	Gazon bordure d'asphalte M. Jean-Claude Ménard	15.99 \$
J.E. Marchand	Pièces machineries	56.40 \$
J. Marc Laroche	Électricité OTJ, raccordement enseigne lumineuse, vérification lumières d'urgence, installé prise de 20 ampères pour nouveau photocopieur et réparation luminaires de rues	3 336.98 \$
Légion Royale Canadienne	Don campagne du Coquelicot	100.00 \$
Location d'outils Victo	Crédit batterie lumière d'urgence	-134.47 \$
Location d'outils Simplex	Plaque vibrante asphalte trottoir OTJ et face au pont du sentier	50.61 \$
Machinerie CH	Pièces excavatrice	44.82 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camion #1	9.49 \$
Pavage Veilleux (1990)	Colle pour pavage	114.98 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camions de déneigement, de pompier et tracteur	175.28 \$
Pierre-Luc Pépin	Entretien du Parc à l'ombre des Pins	1 500.00 \$

Plomberie Denis Carignan	Entrée d'eau rue St-Patrice	586.37 \$
Pneus FT	Pneu camion #6	718.73 \$
Protection incendie CFS	Vérification annuelle appareils respiratoires	773.42 \$
La Sablière de Warwick	Location boîte chauffante pour pavage et gravier accotement Chemin Craig	4 607.86 \$
Services Mobiles Cloutier	Inspection et réparation camions #6 et #1	4 048.54 \$
Sidevic	Pièces pour entretien machineries et tiges pour enseignes	321.57 \$
Signalisation Lévis	Signalisation écoliers et plaque 911	954.47 \$
Sintra	Traitement de surface double Chemin de l'Aqueduc	290 254.39 \$
Sintra	Traitement de surface double rang 6	233 945.04 \$
Société de développement durable Arthabaska	Conteneurs plastiques agricoles	49 147.21 \$
Stelem	Remise en service borne incendie coin Ste-Marie et St-Joseph et réparation borne au 1240, rue St-Joseph	2 504.03 \$
Stéphane Lévesque	Jeudis en chansons	300.00 \$
Vivaco	Disjoncteur salle	9.75 \$
<b>Total</b>		<b>649 958.21 \$</b>

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 649 958.21\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de septembre 2017 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 205 751.74\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 9 novembre 2017.

### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2017-11-345**

#### **Demande d'autorisation CPTAQ : M. Denis Lachance**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le morcellement et l'aliénation du lot 5 499 173 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le morcellement vise la partie résidentielle du lot sur une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> et que cette partie a déjà fait l'objet d'une autorisation pour un usage autre qu'agricole (résidentiel) par la Commission, par la décision n°167855 le 27 juin 1990;

**CONSIDÉRANT QU'**il est pertinent de modifier la délimitation de la superficie de 5 000 m<sup>2</sup> antérieurement autorisée à des fins résidentielles afin d'y inclure les bâtiments et ouvrages utilisés à des fins résidentielles, principalement le puits desservant la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** l’aliénation de la partie agricole du lot à un agriculteur de la région, d’une superficie de 670 446,20 m<sup>2</sup> (67,04 ha), favoriserait la pérennité et la mise en valeur des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** les critères de l’article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>		
1	Le potentiel agricole des lots	Catégorie 5-TP
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Comparable au potentiel agricole de l’immeuble visé par la demande.
3	Les possibilités d’utilisation du ou des lots à des fins d’agriculture	Elles ne seront pas compromises, puisque le secteur visé est déjà occupé par l’usage résidentiel. L’aliénation favoriserait un producteur agricole en lui permettant d’acquérir une terre agricole.
4	Les conséquences d’une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants.	Il y aurait un bénéfice pour l’agriculture, puisque cela assurera la pérennité des activités agricoles existantes sur ce lot.
5	Les contraintes résultant de l’application des lois et règlements en matière d’environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. En effet, l’environnement immédiat des établissements de production animale les plus près du site visé comprennent déjà un usage autre qu’agricole localisé à plus courte distance que le site visé.
6	La disponibilité d’autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l’agriculture.	Situation ponctuelle liée à la propriété du demandeur
7	L’homogénéité de la communauté et de l’exploitation agricoles	Négligeable étant donné qu’une partie du lot est déjà utilisé à des fins autre qu’agricoles.
8	L’effet sur la préservation pour l’agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Positif. Elle favorisera une utilisation optimale des ressources sol et eau de la propriété.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l’agriculture.	Cela permettra à un exploitant agricole de la région d’augmenter sa capacité de production agricole.
10	L’effet sur le développement économique de la région	Aucun effet significatif. Les usages sont déjà présents sur le lot visé.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d’une collectivité lorsque la faible densité d’occupation du territoire la justifie.	Non applicable
<b>CRITÈRES FACULTATIFS</b>		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d’aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d’un refus pour le demandeur	Possible perte des investissements reliés à l’épanouissement et à la maximisation des terres agricoles.

**CONSIDÉRANT QUE** l’immeuble visé par la demande a déjà fait l’objet d’autorisation (décision 167855) pour une utilisation à des fins autre qu’agricole et qu’elle a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE**, de l’avis de l’inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d’urbanisme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche d’espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n’a pas lieu d’être, puisque les usages sont déjà présents sur le lot;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d’autorisation pour le morcellement et l’aliénation sur la propriété présentée à la Commission porte donc sur :

- Le morcellement et la modification de la délimitation de la superficie utilisée à des fins résidentielles sur une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>;
- L'aliénation de la superficie utilisée à des fins agricoles sur une superficie de 67,04 ha.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Monsieur Denis Lachance qui souhaite obtenir de cette Commission, l'autorisation de morceler et modifier la délimitation de la superficie utilisée à des fins résidentielles et aliéner la superficie utilisée à des fins agricoles, sur le lot 5 499 713 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-11-346

**Demande d'autorisation CPTAQ : M. Charles Ouellette**

**Le conseiller, Gervais Ouellette se retire de la table des délibérations car il y a un semblant de conflit d'intérêt.**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Charles Ouellette et Yvan Ouellette, pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture et aliéner, une partie du lot 5 499 101 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

**CONSIDÉRANT** que la superficie de l'immeuble susmentionné, propriété de M. Yvan Ouellette, est de 1 463 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture et aliéner, une partie du lot 5 499 101 du cadastre du Québec, afin d'agrandir sa propriété pour se conformer aux exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>		
1	Le potentiel agricole des lots	Catégorie 4 à 60% 5 499 101 Catégorie 5 à 40%
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Même potentiel
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Les lots adjacents au terrain résidentiel sont tous en boisé ou en plantation d'arbres.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune influence, puisque le lot visé n'est pas utilisé pour l'agriculture.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune. La maison est déjà présente depuis plusieurs années.
6	La disponibilité d'autres emplacements de	Situation ponctuelle liée à

	nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	la propriété du demandeur
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Aucun changement.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Non applicable.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Non applicable.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Aucun effet significatif
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable
<b>CRITÈRES FACULTATIFS</b>		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Il ne sera pas capable de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) dans un moindre coût.

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble visé par la demande doit se conformer à la réglementation pris en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT** que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu :

**QUE** la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Monsieur Charles Ouellette qui souhaite obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture et aliéner, une partie du lot 5 499 101 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Le conseiller, Gervais Ouellette revient à la table des délibérations.**

#### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

2017-11-347

**Embauche de M. Sylvain Turcotte à titre de responsable des chemins d'hiver, conducteur camion de déneigement et inspecteur municipal adjoint**

**La conseillère, Ginette Chapdelaine se retire de la table des délibérations car il y a un semblant de conflit d'intérêt.**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que M. Sylvain Turcotte soit embauché à titre de responsable des chemins d'hiver, conducteur camion de déneigement et inspecteur municipal adjoint. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la

municipalité un contrat avec M. Turcotte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**La conseillère, Ginette Chapdelaine revient à la table des délibérations.**

**Demande de soumission approvisionnement en diesel pour l'année 2018  
La résolution numéro 2017-11-348**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement en diesel pour l'année 2018. Les soumissions devront être reçues avant 11h le jeudi 30 novembre 2017. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-349      Modifier la résolution numéro 2017-10-328 : remplacer le nom de M. Yves Laroche par M. Ghyslain Laquerre**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que M. Ghyslain Laquerre soit nommé à titre de conducteur de camion de déneigement et que M. Yves Laroche soit nommé substitut. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité un contrat avec Messieurs Laquerre et Laroche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-350      Demande à Bell d'identifier leur boîte de téléphone dans les fossés**

Considérant que les boîtes de fils de téléphone sont situées dans les fossés municipaux et non identifier;

Considérant que lors du fauchage de bord de routes il est difficile de les repérer lorsque l'herbe est haute;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à Bell d'identifier leurs boîtes de fils de téléphone sur leur territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-351      Formation trappeur : Messieurs Éric Ouellette et Sylvain Turcotte**

Considérant que sur le territoire de la municipalité il y a de plus en plus de barrages de castors;

Considérant qu'il serait plus avantageux de s'occuper de ce problème en régie interne au lieu d'embaucher un trappeur;

Considérant qu'une formation peut être suivie pour la somme de 200\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que Messieurs Éric Ouellette et Sylvain Turcotte soient formés pour devenir trappeur au montant de 400\$. Les frais inhérents leurs seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-352      Frais de cellulaire : conducteurs camion de déneigement**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu qu'un montant de 30\$ par mois soient remboursés aux conducteurs de camion de déneigement pour l'utilisation de leur téléphone personnel.



Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Moto-Club Bois-Francis inc. : demande de traverses municipales  
La résolution numéro 2017-11-353**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande de Moto-Club Bois-Francis inc. pour les traverses suivantes :

- ✓ Chemin des Plante : 0.09 km
- ✓ Chemin du Radar : 1 km
- ✓ Chemin Craig et rue Ste-Marie : 2 km
- ✓ 6<sup>e</sup> rang : 0.31 km
- ✓ rue Desharnais : 0.42 km
- ✓ rue Cayouette : 0.15 km
- ✓ rue St-Joseph : traverse

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-354**

**Réclamation Danny Cantin : nettoyage véhicule**

Considérant que M. Danny Cantin réclame le nettoyage de son véhicule suite aux travaux de pavage du Chemin Craig;

Considérant que son dossier a été transmis à l'entrepreneur responsable des travaux;

Considérant que celui-ci mentionne qu'il n'est pas responsable des inconvénients que cela a pu apporter à M. Cantin étant donné que des pancartes inscrites «Colle fraîche» était bien identifiées sur les lieux des travaux ainsi que des signaleurs étaient présents pour les informer;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'informer M. Cantin que la Municipalité de Tingwick refuse sa réclamation pour les raisons énumérées précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ☞ Madame Raymonde Nault : remerciement suite au bon d'achat reçu;
- ☞ Madame Ghislaine Nadeau, coordonnatrice du Cercle Notre-Dame de la Paix pour le congrès de l'État : remerciement pour la remise d'articles se rapportant à Tingwick lors du dernier congrès;
- ☞ M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis : remise d'un don de 500\$ pour le Sentier Les Pieds d'Or;
- ☞ Centre d'entraide Contact : remerciement suite au don remis;
- ☞ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : mentionne qu'il ne donnera pas suite à la plainte déposée suite aux explications sur les mesures prises par la municipalité.

**ADMINISTRATION**

**2017-11-355**

**Annulation résolution numéro 2017-09-293 : Demande de remboursement aide financière 31 000\$ M. Sébastien, député de Drummond-Bois-Francis : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Considérant que le nom de la route apparaissant dans la résolution numéro 2017-09-293 est erroné;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2017-09-293.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande de remboursement aide financière 31 000\$ : M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs : programme à l'amélioration du réseau routier municipal : route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang  
La résolution numéro 2017-11-356**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang pour un montant subventionné de 31 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-357**

**Demande de remboursement aide financière 35 000\$ : M. Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports : Chemin Craig**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin Craig pour un montant subventionné de 35 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Chemin Craig dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-358**

**Embauche Alexandre Lachmann : service de garde**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que M. Alexandre Lachmann soit embauché à titre d'aide au service de garde municipal. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité un contrat avec M. Lachmann.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-359**

**Formation nouveaux élus : éthique et déontologie**

Considérant que la formation «Le comportement éthique» est obligatoire pour les nouveaux élus;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les conseillers Pierre Lessard et Pierre-André Arès ainsi que la conseillère Ginette Chapdelaine soient autorisés à participer à ladite formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-360**

**Embauche personnel pour entretenir la patinoire pour la saison 2017-2018 : Martin Lambert, Jordan Grenier-Proulx, Dereck Grenier-Proulx et Jean-François Ménard**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette

Chapdelaine et résolu que M. Martin Lambert soit embauché à titre de responsable de la patinoire et que Messieurs Jordan Grenier-Proulx, Dereck Grenier-Proulx et Jean-François Ménard soient embauchés à titre d'aide à la patinoire. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-361 Souper des Fêtes des employés : le 30 novembre**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick remette 30\$ par souper pour chaque employé qui participe au repas des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-362 Demande de soumission : ramonage de cheminée**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le ramonage de cheminée pour l'année 2018. Les soumissions seront ouvertes à ou vers 11h jeudi le 30 novembre 2017. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-363 Fermeture du bureau administratif pour la période des Fêtes du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que le bureau administratif soit fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Centre de prévention suicide Arthabaska-Érables : demande d'aide financière : 250\$**

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

**2017-11-364 Avis de motion : Règlement #2017-376 abrogeant le règlement #2017-375 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses**

Le conseiller, Gervais Ouellette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2017-376 abrogeant le règlement #2017-375 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet de règlement #2017-376 abrogeant le règlement #2017-375 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses**

Le projet de règlement #2017-376 abrogeant le règlement #2017-375 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses a pour objectif de modifier l'article 6.1 en autorisant le directeur général à effectuer un virement budgétaire à l'intérieur du budget courant au lieu de l'autoriser à le faire à l'intérieur d'une même fonction.

Il modifie également l'article 7.1 en déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser toute dépense pour les services et honoraires professionnel se rapportant à l'administration courant, les frais de déplacement, de publicité et d'avis public, d'achat de fourniture de bureau, ainsi que pour les postes

budgétaires suivants : transport, hygiène du milieu, loisirs et sécurité publique, en autant que l'autorisation d'une telle dépense n'excède pas la limite monétaire budgété dans le budget total courant au lieu que l'autorisation d'une telle dépense n'excède pas la limite monétaire budgété au poste budgétaire correspondant.

Il ajoute aussi la section 8 ainsi que l'article 8.1 autorisant le directeur général à former un comité de sélection qui doit évaluer certaines soumissions.

**2017-11-365 Adhésion à la FQM : 2018 : 1 069.28\$**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2018 au montant de 1 069.28\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-366 Formation directrice générale : L'impact de la loi 122 : 7 et 8 février 2018 : 600.17\$**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à participer à la formation «L'impact de la loi 122» les 7 et 8 février 2018. Les coûts de la formation sont de 600.17\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Cadets de l'air Escadron 834 Lions de Warwick : demande de partenariat financier**

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

**2017-11-367 SIUCQ : renouvellement 2018 : 1 570.80\$**

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son adhésion au Service d'intervention d'urgence civil du Québec pour l'année 2018 au montant de 1 570.80\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-368 Carrefour jeunesse-emploi : demande de participation au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2018 : 1 500\$**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick participe au programme Trio-étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2018 en remettant la somme de 1 500\$ au Carrefour jeunesse-emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-369 Nomination du conseiller, Gervais Ouellette, maire suppléant**

Attendu l'article 116 du Code municipal stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller maire suppléant pour la période qu'il détermine;

Attendu que le maire suppléant ou tout autre conseiller peut signer tous documents (chèques, contrat, etc...) en cas d'absence du maire;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci est absent et ne peut signer certains documents;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

- ✓ Que le conseiller, Gervais Ouellette soit nommé maire suppléant du 13

novembre 2017 au 9 juillet 2018;

- ✓ Que le conseiller, Gervais Ouellette, maire suppléant de la Municipalité de Tingwick soit autorisé à signer tous documents en l'absence du maire, Réal Fortin, et ce jusqu'au 9 juillet 2018;
- ✓ Que le conseiller, Gervais Ouellette soit nommé substitut au maire, Réal Fortin lors des séances de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **Agri-Ressources Arthabaska-Érables : demande de participation financière**

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

#### **2017-11-370 Participation du service de garde à la fabrication de lanterne de Noël : 250\$**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de participer financièrement et conjointement avec l'école Saint-Cœur-de-Marie pour la somme de 250\$ chacun pour la fabrication de lanterne de Noël par les enfants du service de garde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2017-11-371 Partenaires 12-18 : renouvellement contribution financière 2018 : 3 641.40\$**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle sa contribution financière pour Partenaire 12-18 pour l'année 2018 au montant de 3 641.40\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2017-11-372 Renouvellement entente de service : SPAA**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son entente de service avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska pour l'année 2018 pour la somme de 2 856\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2017-11-373 Démission du pompier, Raphaël Racine**

Considérant que le pompier, Raphaël Racine a remis sa démission étant donné que celui-ci est déménagé;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick transmette ses remerciements à M. Racine pour l'excellent travail effectué tout au long de ses années au service de la sécurité incendie de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2017-11-374 Entente relative à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338**

**ATTENDU QUE** la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

**ATTENDU QUE** la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

**ATTENDU** la décision de la MRC à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;

**ATTENDU** la révision par la MRC de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des

eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;

**ATTENDU QUE** l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère, Marjolaine Vaudreuil appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon il est résolu que le Conseil autorise, au nom de la Municipalité de Tingwick, le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-375**

**Avis de motion : Règlement #2017-377 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Tingwick**

Le conseiller, Ghislain Gagnon donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement #2017-377 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Tingwick.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet du règlement #2017-377 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Tingwick**

Le conseiller, Ghislain Gagnon présente le projet de règlement #2017-377 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus.

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010 crée une obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

Conformément à cette loi, le conseil municipal de Tingwick adoptera le règlement #2017-377 qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions.

Les valeurs éthiques des membres du conseil retenues dans ce code sont les suivantes :

- soutenir la vie démocratique;
- servir l'intérêt général;
- protéger la confiance du public;
- la loyauté envers la municipalité;
- l'intégrité;
- la transparence;
- l'impartialité;
- la recherche de l'équité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- la compétence;
- la diligence;
- le respect envers les autres membres du conseil, les officiers, les employés et les citoyens;
- l'honneur;

- l'objectivité.

Les règles déontologiques énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement eu égard aux intérêts personnels des membres du conseil, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de biens, des services ou des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat des membres du conseil.

Le code impose l'obligation à tout membre du conseil à participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les 6 mois du début du mandat. Il impose également l'obligation pour tout membre de déclarer sous serment qu'il exercera ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de déontologie et qu'il s'engage à respecter les règles d'après-mandat.

Le code prévoit les sanctions s'il y a inconduite de la part d'un membre du conseil et la manière de porter plainte.

Le règlement #2017-377 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de Tingwick sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de Tingwick le lundi 4 décembre 2017.

**2017-11-376**

#### **Embauche Jacinthe Gosselin : service de garde**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que Madame Jacinthe Gosselin soit embauchée à titre d'aide au service de garde municipal. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité un contrat avec Madame Gosselin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-377**

#### **Autorisation emprunt temporaire en attendant les sommes de la taxe sur l'essence**

Considérant que la somme de 497 640\$ reste à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son programme de la taxe sur l'essence sur une période de 2 ans soit une somme remise en 2018 et le reste en 2019;

Considérant que les travaux sont faits en totalité et que la municipalité doit payer ses fournisseurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la Caisse Desjardins des Bois-Francs un emprunt temporaire de 497 640\$ et que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Tingwick à signer tous documents relatifs à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-378**

#### **Entériner entente hors cour M. Jean-Marie De Serre**

Considérant que M. Jean-Marie De Serre a effectué des travaux de creusage de fossés sur le terrain de la municipalité sans l'autorisation de celle-ci;

Considérant que la municipalité a dû demander une injonction contre M. De Serre afin que celui-ci cesse les travaux;

Considérant que la municipalité doit effectuer des corrections aux travaux effectués par M. De Serre afin que ceux-ci soit conforme;

Considérant que les parties en sont venues à une entente hors cour pour le paiement des travaux de corrections;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick entérine

l'entente intervenue avec M. De Serre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Subvention potentielle coordonnateur loisirs  
La résolution numéro 2017-11-379**

Considérant que Loisir Sport Centre-du-Québec dispose d'une somme de 10 000\$ (non récurrente) en 2018 pour encourager le démarrage d'initiatives de coopération intermunicipale en loisir dans la MRC d'Arthabaska;

Considérant que les projets de coopération ciblés visent notamment à favoriser l'engagement d'une ressource professionnelle en loisir pouvant être partagée entre deux municipalités ou plus;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick signifie son intérêt pour ce projet à Loisir Sport Centre-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-380**

**Salaire 2017 : augmentation de 1% rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de remettre une augmentation de 1% aux employés pour l'année 2017 ces sommes seront rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-381**

**Balade de VTT : député Sébastien Schneeberger : 13 janvier 2018 : salle gratuite**

Considérant qu'une balade de VTT est organisée avec le député M. Sébastien Schneeberger pour faire connaître Tingwick;

Considérant que les rassemblements de départ et de retour s'effectueront à la salle;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de louer gratuitement la salle paroissiale pour cet activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2017-11-382**

**Achat d'un débitmètre station d'eau potable : 5 710\$**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'effectuer l'achat d'un débitmètre pour la station d'eau potable au montant de 5 710\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : programme biomasse, économie circulaire, échelle salariale, travaux rang 7, emprunt temporaire, surplus cumulé, élection et code d'éthique et de déontologie.

**2017-11-383**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la présente séance soit levée.



(20h)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
Maire

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2017-11-344, 2017-11-347, 2017-11-348, 2017-11-351, 2017-11-352, 2017-11-358, 2017-11-359, 2017-11-360, 2017-11-361, 2017-11-362, 2017-11-365, 2017-11-366, 2017-11-367, 2017-11-368, 2017-11-370, 2017-11-371, 2017-11-372, 2017-11-376, 2017-11-379, 2017-11-380, 2017-11-381 et 2017-11-382.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

**Je, Réal Fortin, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%